

**S.I.E.R.G.
COMITE SYNDICAL DU 6/02/2008
DELIBERATION N° 1 - Suite n° 1**

**Service pilote : SERVICE ADMINISTRATIF
Rédacteur : Henriette MARCHAND
Rapporteur : Claude BERTRAND**

**OBJET : DELEGATION AU BUREAU. COMPTE-RENDU DU PRESIDENT
POUR LES BUREAUX SYNDICAUX DES 28 NOVEMBRE 2007
ET 23 JANVIER 2008.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délégation donnée au Bureau par élibération du 25 avril 2001 et les décisions prises dans ce cadre par le Bureau au cours des séances des 28 novembre 2007 et 23 janvier 2008.

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2007

DELIBERATION N° 1

**Convention de financement avec le SIVIG de la CLE du Drac et de la
Romanche**

- Approuve l'exposé de M. Michel MEARY-CHABREY.
- Approuve la convention à passer entre le SIERG et le SIVIG pour le financement de la CLE, convention annuelle pouvant être renouvelée tacitement 2 fois (3 ans).
- Autorise M. le Président du SIERG à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées en section de fonctionnement à l'article 6281 « concours divers ».

Votants : 15	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

DELIBERATION N° 2

**Désignation de représentants au comité de pilotage du site Natura 2000
FR8201738 « milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de
Bourg d'Oisans »**

- Approuve l'exposé de Monsieur le Président.
- Désigne pour siéger au comité de suivi :
Membre titulaire : Max GENEVOIS
Membre suppléant : André VIDAL.

Votants : 15	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

.../...

DELIBERATION N° 3

Opération 3006 – Réhabilitation thermique du siège social du SIERG – Optimisation confort d’été.

- Approuve l'exposé de M. Jean Claude VAYR.
- Décide la création d'un groupe de pilotage restreint.
- Décide de procéder à toutes les consultations évoquées ci-dessus : l'appel d'offre ouvert ainsi que les consultations complémentaires correspondant aux missions CSPS, contrôle technique, et OPC si nécessaire.

Votants : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 15

BUREAU DU 23 JANVIER 2008

DELIBERATION N° 1

Convention avec M. Abderrahman KAHIA - Location de locaux à usage d'habitation.

- Approuve l'exposé de Mme Marie-Hélène ARCHER.
- Approuve le projet d'avenant à la convention à passer avec Monsieur Abderrahman KAHIA pour la location du logement situé 280 chemin J.B. Marcet à VIZILLE.
- Dit que cette location donnera lieu au versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant de 600,00 €.
- Dit que cette recette sera imputée à l'article 7083 « Revenus des immeubles ».
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.

Votants : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

DELIBERATION N° 2

Protection des captages et du bassin versant de la Romanche

- Approuve l'exposé de Monsieur le Président.
- Estime que sur tous ces dossiers, jusqu'à ce jour présentés, indépendamment les uns des autres, il devient nécessaire de pouvoir disposer d'une vue globale des aménagements envisagés et des conséquences pour la pérennité des captages du Syndicat.
- Le Sierg exige dans ce sens de ne plus être sollicité au coup par coup sur ces dossiers mais attend de la part des maîtres d'ouvrage une présentation globale de l'ensemble.

S.I.E.R.G.
COMITE SYNDICAL DU 6/02/2008
DELIBERATION N° 1 - Suite n° 3

- Mandate le Président du Sierg pour écrire dans ce sens aux autorités concernées.
- Décide de convoquer le Comité Syndical du Sierg le 6 février 2008, pour le saisir d'une délibération dans l'esprit de la présente et lui demander de bien vouloir en délibérer.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.

Votants : 14	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 14
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

A L'UNANIMITE, LE COMITE SYNDICAL :

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

- ⇒ En application de la délibération du 25 avril 2001 donnant délégation au Bureau, le Président rend compte des décisions adoptées par les Bureaux des 28 novembre 2007 et 23 janvier 2008.
- ⇒ Le compte rendu du Président entendu, le Comité Syndical en prend acte.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Président,

Date de transmission en Préfecture, le 15/02/2008

Date d'affichage, le : 11/02/2008